

Le tableau des remboursements demeure satisfaisant. Seulement 2 p. 100 des 27,054 colons tenus à des remboursements annuels ou semestriels, surtout des agriculteurs et des pêcheurs, étaient en arrière de plus de \$200 dans leurs paiements; seulement un dixième p. 100 des 26,492 tenus à des remboursements mensuels, surtout des petits propriétaires et quelques pêcheurs, l'étaient de plus de \$100.

Environ 15,800 anciens combattants s'acquittaient suivant un mode de remboursement convenu d'avance: convention de colonat partiaire dans les régions du blé de printemps des provinces des Prairies (1,170), mandat de pension et cession de salaire (5,466) et chèque postdaté (9,185), mode introduit en 1952. De plus, 2,203 anciens combattants avaient payé avant terme toute leur dette contractuelle.

L'Administration a continué de surveiller les entreprises durant l'année afin d'aider les colons à acquérir une plus grande sécurité en mettant plus à profit leur propriété et ses ressources. A cet égard, on a beaucoup accompli durant l'année pour réduire, autant que possible, la diminution de la marge bénéficiaire des exploitations agricoles dont les produits ont continué de se vendre à prix faible.

L'analyse de 11,697 rapports consécutifs sur les petites propriétés durant l'année a fait ressortir que la majorité des exploitants utilisent leur propriété selon les vœux du Parlement. En effet, 85 p. 100 des 27,757 petits propriétaires possédaient un jardin potager et environ la moitié produisaient, pour leur propre consommation ou pour la vente, des aliments d'une valeur égale au moins au chiffre de leurs paiements à l'Administration. Environ 25 p. 100 y trouvaient un revenu accessoire de plus de \$350 en moyenne par année. La valeur estimée des produits de toutes les petites propriétés a dépassé \$6,500,000. Outre ces résultats tangibles, il ressort aussi qu'environ 60 p. 100 ont maintenu et développé leur propriété qui, de la sorte, a sensiblement augmenté en valeur.

3.—État sommaire des établissements, des prêts et gratifications au titre de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 31 mars 1954

Détail	Fermes	Petits lopins	Pêche commerciale	Terres provinciales	Terres fédérales	Total
Admis à l'établissement... nomb.	31,250	44,433	1,075	5,360	423	82,541
Admis à bénéficier d'aide pécuniaire... nomb.	25,938	31,966	947	4,530	353	63,734
Montants approuvés pour terrains et améliorations permanentes..... \$	98,647,581	157,393,167	2,837,973	4,302,503	759,987	263,941,211
Montants approuvés pour bétail et outillage..... \$	31,111,942	7,751,164	993,599	5,862,388	11,990	45,731,083
Montant moyen approuvé par ancien combattant..... \$	5,003	5,166	4,046	2,244	2,187	4,859
Gratification conditionnelle moyenne par ancien combattant..... \$	1,950	1,387	1,748	2,244	2,187	1,686

A ajouter à ce qui précède 1,406 anciens combattants indiens établis sur des terres appartenant à des réserves à qui on a accordé des prêts se chiffrant par \$1,826,797 pour les terrains et améliorations et par \$1,367,567 pour le bétail et l'outillage.

Un total de 1,876 maisons ont été commencées durant 1953-1954, soit 44 p. 100 de plus que l'année précédente. Les changements et rajouts aux propriétés déjà existantes se sont chiffrés par environ 1,500, soit une augmentation d'environ 50